



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ajaccio, le 6 février 2025

RÉGULATION DES SANGLIERS SUR LE TERRITOIRE AJACCIOEN : UNE BATTUE ADMINISTRATIVE AURA LIEU CE SAMEDI 8 FÉVRIER

Une battue administrative se déroulera ce samedi 8 février 2025 en matinée à Ajaccio, dans le secteur des crêtes, sur la portion Bois des Anglais/Barbicaja.

Depuis plusieurs années, la commune d'Ajaccio voit la population de sangliers présente sur son territoire croître de façon importante et se rapprocher des habitations, occasionnant des nuisances et un risque pour la population.

La battue prévue ce samedi 8 février fait suite à plusieurs signalements de riverains signalant la présence de hordes de sangliers à proximité immédiate d'habitations, induisant un danger pour la sécurité des habitants.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LA POPULATION

Durant la battue, un périmètre de sécurité « interdit à la population » sera défini dans le secteur des crêtes concerné.

Une dizaine d'accès sera fermée au public et aux randonneurs.

Il est demandé à ces derniers de le respecter, y compris sur les sites de randonnées très fréquentés.

Les forces de l'ordre - polices municipale, intercommunale et nationale - seront présentes pour la protection de tous.

Ce dispositif n'impliquera pas de déviation routière pour les usagers.

Endiguer le phénomène

Depuis novembre 2022, un plan d'action spécifique a été engagé par la Ville d'Ajaccio, la loupèterie de la Corse-du-Sud et les services de l'Etat pour endiguer le phénomène.

Plusieurs facteurs expliquent la prolifération des sangliers sur le territoire ajaccien :

- l'interruption de la chasse en période de crise sanitaire entre 2020 et 2021,
- les hivers plus doux qui rendent ces animaux plus résistants aux maladies,
- leur capacité de reproduction élevée,
- les incivilités liées au non-respect du règlement de collecte des déchets,
- le nourrissage des suidés par certaines personnes, bien que la pratique soit formellement interdite et punie par la loi.

Ces facteurs ont par conséquent contribué à familiariser l'espèce avec les activités humaines et la vie en agglomération, entraînant une mise en danger potentielle de la population face aux risques d'accidents routiers et/ou corporels et provoquant de nombreux dégâts.

Ainsi, les pouvoirs publics tiennent à sensibiliser la population à l'importance d'éviter toutes interactions avec cette faune sauvage et de respecter les consignes de collectes de déchets de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) pour éviter de les attirer en ville.

En 2024, des opérations de piégeage et de tirs sélectifs ont été mises en œuvre dans plusieurs secteurs ajacciens. 23 demandes d'interventions des louvetiers ont été autorisées par les services de l'Etat dans ce cadre.

À NOTER :

Pour rappel, toute personne souhaitant signaler la présence d'un ou de sangliers en agglomération est invitée à se rapprocher du service Allo Mairie de la Ville d'Ajaccio.

Pour contacter Allo Mairie :

- Par téléphone au 0 803 05 05 05 (numéro gratuit)
- Par mail à l'adresse allomairie@ville-ajaccio.fr
- Sur le site internet de la Ville d'Ajaccio, à l'adresse ajaccio.corsica (formulaire en ligne).





PRÉFET DE LA CORSE- DU-SUD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACT PRESSE PRÉFECTURE

Bureau de la représentation de l'Etat et
de la communication interministérielle (BRECI)

Téléphone : 06 84 41 26 37

email : pref-communication@corse-du-sud.gouv.fr